État des restrictions de prélèvements sur les cours d'eau et les nappes d'accompagnement (département Lot)

Mis à jour le : 31/08/23

Légende :

- Pas de restriction
- Restriction 30 %
- Restriction 50 %
- Interdiction totale des prélèvements (sauf dérogations)

Bassin	Cours d'eau	17/juin	24/juin	01/juil.	08/juil.	15/juil.	22/juil.	29/juil.	05/août	12/août	19/août	26/août	02/sept.	Nbre pr
Garonne	Séoune													
	Grande Barguelonne													
	Petite Barguelonne													
	Lendou													
	Lère, Dourre, Glaich, Cande													
	Lupte													
	Lemboulas													
Lot	Lot													
	Affluents du Lot Domanial amont													
	Affluents du Lot Domanial aval													
	Thèze													
	Vert aval et Masse													
	Vert amont													
	Vers, Rauze													
	Sagne													
	Affluents du Célé													
	Célé													
Dordogne	Melve / Marcillande / Relinquière													
	Tournefeuille													
	Céou, Bléou, Ourajoux													
	Sourdoire													
	Tourmente													
	Mamoul													
	Ouysse, Alzou et Aynac													
	Borrèze													
	Bave													
	Tolerme													
	Cère													
	Affluents Dordogne rive droite													
	Affluents Dordogne rive gauche													
	Dordogne													